



Séminaire sur :

“REGLES JURIDIQUES MARITIMES ET PORTUAIRES”

Dakar 26 – 30 mai 2025

Professeur Ibrahima Khalil DIALLO
Faculté de Sciences Juridiques et Politiques (Dakar)
Membre Titulaire du Comité Maritime International (CMI)

Dr Ibrahima Khalil DIALLO, Membre Titulaire
du CMI depuis 1992

Module 2

Conventions maritimes internationales

SOLAS, MARPOL, STCW

SOLAS

**Convention internationale pour la
sauvegarde de la vie humaine en mer**

1^{er} novembre 1974

25 mai 1980

SOLAS

Safety Of Life At Sea

Objectifs

Historique

Champ d'application

Contenu

SOLAS

Objectifs

Convention internationale la plus importante sur la sécurité des navires de COMMERCE

Spécifier des normes minimales pour la construction, l'équipement et l'exploitation des navires, compatibles avec leur sécurité

Historique

1914 1^e version
Titanic Dimanche 14 avril 1912 **1496**
1929 2^e version **1948** 3^e version **1960** 3^e version

1974 Adoptée le 1^{er} novembre 1974
Entrée en vigueur : 25 mai 1980

Inclut la procédure d'acceptation tacite prévoyant qu'un amendement entrera en vigueur à une date spécifiée à moins que, avant cette date, des objections à l'amendement ne soient reçues d'un nombre convenu d'Etats Parties

Plusieurs Amendements
Convention SOLAS de 1974, telle que modifiée

Champ d'application

Navires à passagers

Navires cargos internationaux

(de jauge brute supérieure ou égale à 500 UMS)

Contrôle du navire par l'Etat du pavillon

Contrôle du navire par l'Etat du port

Contenu

Convention Annexes Amendements

Chapitre I : Dispositions générales : Certification, Enquêtes sur les accidents, contrôle par l'Etat du port

Chapitre II : 1. Construction – Structure, compartimentage et stabilité, machines et installations électriques 2. Prévention, detection et extinction de l'incendie

Chapitre III : Engins et dispositifs de sauvetage

Chapitre IV : Radiocommunications (Communications de détresse et de sécurité : Radio et satellite)

Chapitre V : Sécurité de la navigation

SOLAS

Contenu

Chapitre VI : Transport de cargaisons (Chargement et arrimage des cargaisons, y compris des conteneurs)

Chapitre VII : Transport des marchandises dangereuses (Code maritime international des marchandises dangereuses)

Chapitre VIII : Sécurité des navires à propulsion nucléaire

Chapitre IX : Gestion pour la sécurité de l'exploitation des navires (Code international de gestion de la sécurité)

Chapitre X : Sécurité applicable aux engins à grande vitesse

SOLAS

Contenu

Chapitre XI : Mesures spéciales pour renforcer :

1) Sécurité maritime (y compris le Système de numéros OMI)

2) Sûreté maritime pour les navires et les ports

Chapitre XII : Mesures de sécurité supplémentaires applicables aux vraquiers

Chapitre XIII : Vérification de la conformité (Programme d'audit des États Membres de l'OMI)

Chapitre XIV : Mesures de sécurité applicables aux navires exploités dans les eaux polaires

Chapitre XV : Sécurité applicables aux navires transportant des travailleurs offshores

MARPOL

**Convention internationale pour la
prévention de la pollution par les navires**

02 novembre 1973

Protocole 17 février 1978

02 octobre 1983

Célèbres naufrages

15 avril 1912
Navire Titanic

12 janvier 1920
Navire Afrique

09 janvier 1942
Navire Lamoricière

22 décembre 1952
Navire Champollion

18 mars 1967
Torrey Canyon

16 mars 1978
Amoco Cadiz

07 mars 1980
Tanio

20 décembre 1987
Doña Paz

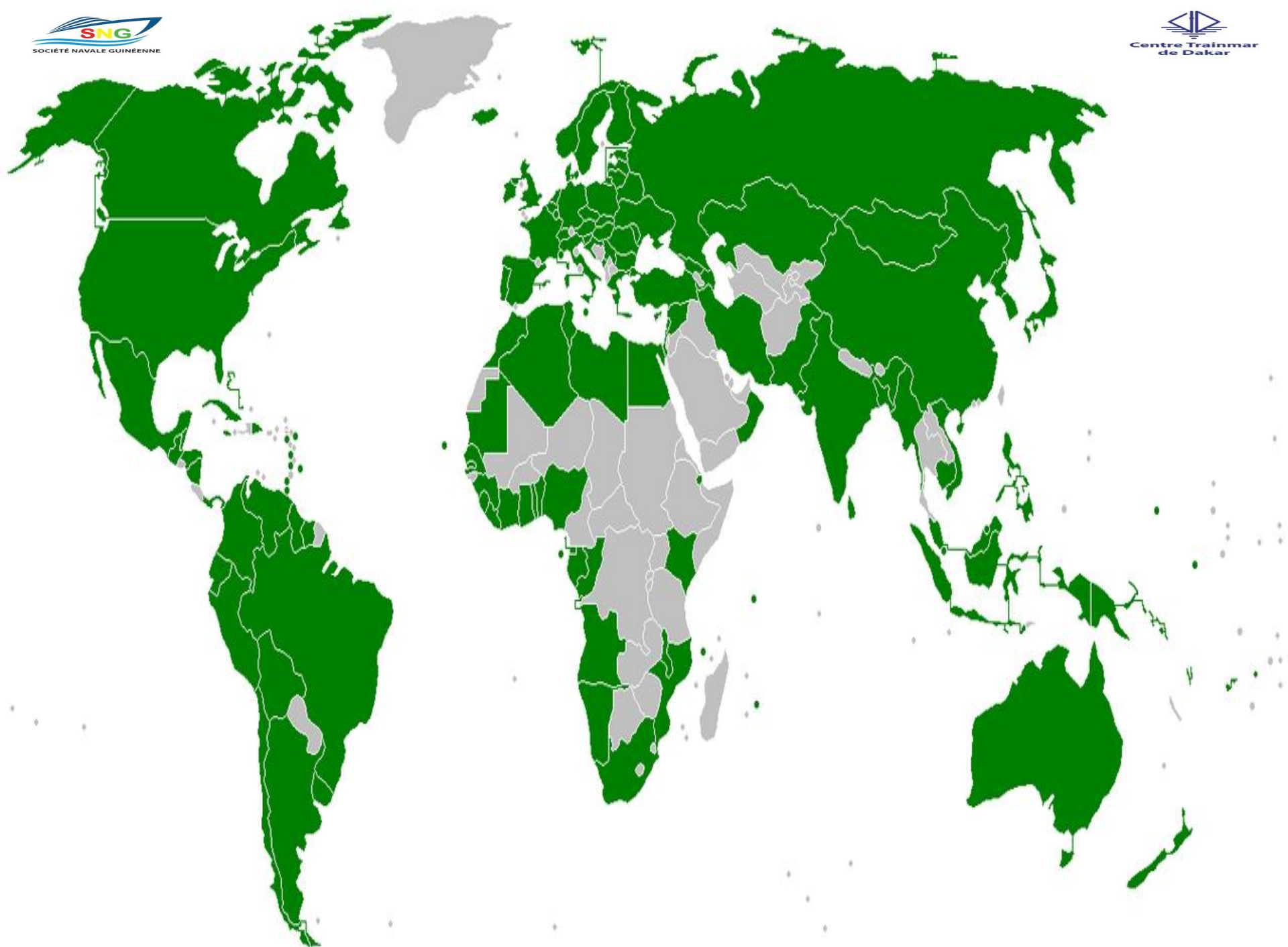
24 mars 1989
Exxon Valdez

12 décembre 1999
Erika

26 septembre 2002
Le Joola

13 novembre 2002
Le Prestige

13 janvier 2012
Le Costa Concordia



MARPOL **MARine POLLution**

Objectifs

Historique

Champ d'application

Contenu

MARPOL

Le Comité de la Protection du Milieu Marin (MEPC) traitant des questions environnementales relevant du mandat de l'OMI est en charge de la Convention MARPOL

Contrôle et prévention de la pollution causée par les navires

Pollution par les hydrocarbures, les produits chimiques transportés en vrac, les eaux usées ou les ordures

Émissions provenant des navires : les polluants atmosphériques et les émissions de gaz à effet de serre

MARPOL **MARine POLLution**

Objectifs

Lutter contre tout type de pollution marine causée par les navires, qu'elle soit accidentelle ou fonctionnelle, volontaire ou involontaire

Pétrole

Les liquides et solides toxiques

Les déchets

Les gaz d'échappement,

Historique

1954 Convention OILPOL

International Convention for the Prevention of Pollution of the Sea by Oil

1973 Convention MARPOL

Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires 02 novembre 1973

1978 Protocole complétant MARPOL 73

1973/1978

Convention MARPOL telle qu'amendée en 1978, le Protocole ayant absorbée la Convention originelle; ce qui en fait un instrument juridique unique

1973/1978 entré en vigueur le 2 octobre 1983

Champ d'application

MARPOL s'applique aux :

Navires de commerce autorisés à battre le pavillon d'une Partie à la Convention

Navires de commerce exploités sous l'Autorité d'une telle Partie

MARPOL ne s'applique pas aux :

Navires de guerre ou navires de guerre auxiliaires

Navires exploités à des fins gouvernementales et non commerciales

Contenu

Convention 6 annexes techniques

Annexe I Règles pour la prévention de la pollution par hydrocarbures (entrée en application le 2 octobre 1983)

Annexe II Règles pour le contrôle de la pollution par des substances liquides nocives

Annexe III Prévention de la pollution par des substances toxiques transportées par mer sous forme de colis

MARPOL

Contenu

Convention 6 annexes techniques

Annexe IV Prévention de la pollution par les eaux usées des navires

Annexe V Prévention de la pollution par les ordures des navires

Annexe VI Prévention de la pollution par les ordures des navires

STCW

**Convention internationale sur les
normes de formation des gens de
mer, de délivrance des brevets et de
veille**

07 juillet 1978

28 avril 1984

Pr Ibrahim Ouhalla, Membre du CMI
du CMI depuis 1992

STCW

Standards **of** **T**raining, **C**ertification and **W**atchkeeping **for Seafarers**

**Convention internationale sur les
normes de formation des gens de mer,
de délivrance des brevets et de veille**

07 juillet 1978 Date d'adoption

28 avril 1984 Date d'entrée en vigueur

STCW

1995 STCW - F

Londres, 07 juillet 1995

Entrée en vigueur le 1^{er} février 1997

2010 Manille 2010

Manille, 24 juin 2010

Entrée en vigueur le 01^{er} janvier 2012

STCW

Direction

Commandant

Second-capitaine

Chef mécanicien

Second-mécanicien

Opérations

Officiers chargés du quart, au pont et à la machine

Exécution

Maître d'équipage

Matelots

Maître machine

Graisseurs

Ouvriers

Marine marchande

Marine nationale

Armée nationale

Service pont

Capitaine
Officier chargé du quart
Responsable à tout moment de la sécurité de la navigation et du respect du règlement international pour prévenir les abordages en mer

Service machine

Capitaine
Chef mécanicien
Officier chargé du quart
Responsable de la conduite et de la surveillance des installations

STCW

Objectifs

Historique

Champ d'application

Contenu

Objectifs

Améliorer la sauvegarde de la vie humaine en mer et la protection du milieu marin, en établissant des normes internationales de qualification et de certification des gens de mer et des normes concernant la veille.

Lutter contre le dumping social qui fausse les conditions de concurrence, tout en menaçant la sécurité de la navigation maritime.

Objectifs

Harmoniser les qualifications des personnels navigants sur les yachts et tous navires qui ont vocation à évoluer en eau internationale.

Faciliter la mobilité des officiers et des équipages entre des navires battant pavillon de différents pays.

Limiter les risques liés aux équipages sous-norme.

PAVILLONS DE COMPLAISANCE

STCW

Historique

Convention STCW 1978 Annexes

Convention STCW 1995 STCW - F

Convention STCW 2010

Code STCW

**Code de formation des gens de mer, de
délivrance des brevets et de veille**

**Résolution MSC.478(102) adoptée le 5
novembre 2020**

Résolution MSC.486(103) adoptée le 13 mai 2021

STCW

Champ d'application

STCW s'applique à tous :

**les marins, quelle que soit leur nationalité,
les navires battant pavillon d'un Etat Partie.**

STCW ne s'applique pas aux :

**navires de guerre, navires de guerre
auxiliaires ou autres navires appartenant à
un Etat ou exploités par cet Etat tant que
celui-ci les utilise exclusivement à des fins
gouvernementales et non commerciales.**

Le JOOLA **1990 – 2002**

1990 – 1994

Management du bateau confié à la Compagnie Sénégalaise de Navigation Maritime COSENAM puis au Port autonome de Dakar

1994 – 2002

Management du bateau confié à l'Armée à travers la Marine nationale

En tout état de cause, c'était une exploitation à des fins commerciales devant être soumise aux normes maritimes de droit commun notamment à STCW

STCW

Contenu

8 ch. 17 art.

- **Chapitre I : Dispositions générales**
- **Chapitre II : Capitaine et service pont**
- **Chapitre III : Service machine**
- **Chapitre IV : Radiocommunications et opérateurs de radiocommunications**
- **Chapitre V : Formation spéciale requise pour le personnel de certains types de navires**
- **Chapitre VI : Fonctions relatives aux situations d'urgence, à la prévention des accidents du travail, à la sûreté, aux soins médicaux et à la survie**
- **Chapitre VII : Autres brevets**
- **Chapitre VIII : Veille**

STCW

Contenu

Exigence pour le personnel marin (capitaine, officier, matelot, mécanicien etc.) d'avoir une bonne santé physique et mentale, être exempt de toute maladie transmissible.

Aptitude à travailler en mer sanctionnée par l'obtention de brevets délivrés par les services compétents

Faculté pour chaque Etat Partie de procéder à des contrôle des navires en escale pour vérifier si les marins sont aux normes STCW

MLC²⁰⁰⁶

Convention du travail maritime

23 févr. 2006

20 août 2013

MLC2006

Conseil d'administration du Bureau international du Travail **Genève**

**Etablir des conditions minimales de travail et de vie
pour tous les gens de mer sur les navires battant
pavillon d'un Etat Partie**

**Assurer une concurrence équitable pour les gens de
mer sur les navires battant le pavillon des Etats qui
l'ont ratifiée. battant pavillon d'un Etat Partie**

MLC2006

Rappel des principes de base applicables au travail maritime ainsi que les droits fondamentaux établis par l'OIT

Meilleure information des gens de mer sur leurs droits et des moyens de les faire respecter

Meilleur respect des conditions minimales de travail et de vie des gens de mer

Mise en place, pour les gens de mer, d'un mécanisme de traitement des plaintes, à bord comme à terre

Identification claire de l'armateur ayant la responsabilité du navire

FIN

MERCI DE VOTRE AIMABLE ATTENTION

